

Les écoles franco-québécoises

CHARTRE 2023-2024

Coordination et rédaction

Direction des relations extérieures

Diversité, relations extérieures, anglophones et Autochtones

Pour information :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-94075-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

22-104-14_w2

Introduction

Les écoles franco-québécoises s’inscrivent dans la continuité d’une coopération de près de soixante ans en matière d’éducation entre le Québec et la France. Elles sont issues d’une approche collaborative, impliquant les élèves, le personnel enseignant et les directrices et directeurs d’école et d’établissement, tout en respectant les spécificités et besoins respectifs de chaque école et établissement.

Le ministère de l’Éducation (Québec) et le ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse (France) pilotent, depuis 2020, un projet rassembleur d’écoles franco-québécoises, dont l’objectif est de mettre en commun les pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche pour favoriser la réussite de chaque élève ainsi que les meilleures pratiques de gestion. Ce projet est destiné à toutes les écoles primaires et établissements secondaires qui souhaiteraient développer des liens privilégiés avec une école française ou québécoise et dont les visions respectives permettraient de réaliser des projets conjoints. Le Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys et l’académie d’Amiens ont été précurseurs de cette mise en œuvre dès 2020.

Les écoles franco-québécoises s’engagent à respecter les objectifs suivants :

1. Objectifs pour l’école ou l’établissement

- S’engager dans le pilotage de l’école ou de l’établissement pour une gouvernance plus collaborative et mobiliser la communauté éducative.
- Favoriser les échanges virtuels entre les classes.
- Permettre la prise en compte, dans le règlement interne, d’un code de vie organisé en relation avec le projet des écoles jumelées.
- Mener une réflexion conjointe sur les classes flexibles et sur la mise en œuvre des apprentissages en fonction des besoins des élèves.
- Élaborer un plan d’action fondé sur les quatre piliers (pilotage, pédagogie, numérique et collaboration) en prenant en compte les spécificités des écoles ou établissements jumelés¹.
- Impliquer et valoriser le personnel scolaire et favoriser le rayonnement de son expertise².

¹ Plan d’action basé sur les valeurs et le cadre conceptuel mentionnés dans cette charte.

² Par exemple, en partageant l’expertise du personnel scolaire sur les réseaux sociaux, en offrant aux personnes concernées d’animer des ateliers ou des conférences dans des colloques ou des congrès ou en leur décernant des prix de reconnaissance.

2. Objectifs au service des apprentissages de l'élève (enrichir ses apprentissages en lien avec les compétences du 21^e siècle)

- Favoriser l'ouverture sur une autre culture ou l'interculturalité (compétences liées au vivre-ensemble, et au respect d'autrui et des différences : contribuer à la connaissance d'autrui à distance exige de nouvelles habiletés et compétences)³.
- Renforcer la motivation scolaire (offrir des expériences d'apprentissage authentiques et pertinentes qui permettent à l'élève de découvrir ou de créer de nouvelles perspectives et relations).
- Développer les compétences numériques.
- Contribuer à l'amélioration du climat scolaire et du bien-être à l'école.
- Favoriser l'autonomie, l'initiative, le travail collaboratif des élèves et l'estime de soi.
- Enrichir la pratique de la langue française et développer la culture francophone⁴.

3. Objectifs au service du personnel de l'école ou de l'établissement

- Laisser une plus grande place à l'approche collaborative (parents, professionnels, partenaires extérieurs, collectivités).
- Partager l'expertise et les pratiques pédagogiques efficaces et innovantes.
- Développer les compétences numériques et pédagogiques ainsi que les pratiques de gestion des comportements.
- Fédérer l'équipe enseignante dans une démarche collaborative.
- Renforcer la motivation professionnelle et agir pour le développement professionnel.
- Renforcer la solidarité, l'entraide, la qualité de vie au travail du personnel de l'école ou de l'établissement ainsi que la qualité des relations avec les partenaires de l'école au sein de la communauté éducative.
- Favoriser l'ouverture sur une autre culture et prendre des initiatives pour permettre à l'école ou à l'établissement de s'ouvrir sur l'environnement éducatif, culturel, professionnel, local, régional et international.

³ En favorisant, notamment, l'engagement pour une réflexion commune sur les notions d'égalité entre les sexes, sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

⁴ Notamment par le développement d'une culture littéraire commune grâce à des dispositifs conjoints (ex. : préparation et participation conjointes à des cercles de lecture et concours de lecture à voix haute).

4. Objectifs du Centre de services scolaire ou de la Commission scolaire (Québec) et de l'académie (France)

- Identifier les écoles susceptibles d'adhérer au projet d'écoles franco-québécoises.
- Maintenir un soutien aux écoles participantes et travailler à la structuration et à la pérennisation des écoles franco-québécoises.
- Favoriser les échanges entre les gestionnaires d'établissement sur les pratiques de gestion de comportement.
- Prendre en compte l'intérêt et les propositions du personnel scolaire et des élèves dans l'élaboration du plan d'action de chaque école ou établissement jumelé.
- Valoriser le personnel scolaire en partageant notamment les pratiques inspirantes ou gagnantes et les diverses innovations mises en œuvre par les écoles franco-québécoises en vue de reconnaître le travail des équipes pédagogiques susceptibles de constituer des progrès éducatifs.
- Favoriser le soutien de l'ensemble des acteurs locaux au projet des écoles et établissements participants.
- Prévoir et soutenir la mobilité des enseignants et des équipes de direction des écoles et établissements.
- Partager les pratiques pédagogiques issues de l'expérience franco-québécoise.

5. Objectifs des ministères

- Accompagner les responsables de la mise en œuvre du projet dans l'ensemble du territoire.
- Maximiser l'impact du dispositif sur la communauté éducative (élèves, parents, personnel).
- Favoriser le partage d'expériences entre les centres de services scolaires au Québec et les académies en France impliqués dans le dispositif.
- Mettre en valeur le projet dans le cadre de la coopération éducative du Québec et de la France lors de la conception et de la mise en œuvre des plans d'action des écoles et des établissements.
- Favoriser les apports de la recherche en éducation au bénéfice du dispositif.
- Piloter et évaluer régulièrement la mise en œuvre du dispositif.
- Rendre accessibles toutes les informations pertinentes relevant de la progression du dispositif à toutes les écoles et à tous les établissements qui souhaiteraient participer au projet.
- Soutenir, tout en offrant la souplesse nécessaire, les démarches innovantes des écoles et des établissements servant les objectifs du dispositif.
- Valoriser le personnel scolaire en offrant des possibilités de mobilité aux membres du personnel engagés dans le projet d'écoles franco-québécoises.
- Valoriser la Francophonie.

Ces objectifs et principes sont déclinés dans un cadre conceptuel autour des quatre piliers au cœur de la création de chaque école. Les leviers d'action mentionnés permettent de développer chaque pilier.

1. LE PILOTAGE *s'engager dans un pilotage efficace et coopératif par :*

- une vision partagée;
- l'implication du directeur, de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative.

2. LA PÉDAGOGIE *favoriser les démarches efficaces et innovantes par :*

- la recherche en éducation;
- les enseignements;
- le curriculum;
- une relation éducative bienveillante.

3. LE NUMÉRIQUE *favoriser l'innovation et déployer les nouvelles technologies grâce :*

- aux infrastructures numériques;
- à l'augmentation des compétences sur le numérique.

4. LA COLLABORATION ENTRE TOUS LES ACTEURS *favoriser le partage et les échanges par :*

- des échanges entre l'équipe pédagogique, l'équipe éducative et les élèves;
- un travail partenarial;
- des échanges entre pairs;
- l'instauration d'un climat de bien-être et de qualité de vie au travail dans l'école.

